

3. **Une assemblée publique de consultation aura lieu le 16 novembre 2022 à compter de 17 h** à la salle Jeanne-Gariépy du centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge (CSCVR) située au 1550, chemin du Rapide à Rivière-Rouge. Au cours de cette assemblée, le projet de Règlement numéro 2022-450 sera expliqué et les personnes ainsi que les organismes qui désirent s'exprimer seront entendus.
4. Ce projet de règlement peut être consulté les jours ouvrables de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 du lundi au jeudi et de 8 h 30 à 12 h le vendredi au bureau du Service d'urbanisme et d'environnement de la Ville situé au 259, rue L'Annonciation Sud à Rivière-Rouge ou sur le site Web de la Ville à l'adresse suivante : www.riviere-rouge.ca sous l'onglet « Réglementation et permis / Réglementation d'urbanisme » (voir en bas de page).
5. Le projet de **Règlement numéro 2022-450 modifiant le règlement numéro 182 relatif au zonage relativement à la résidence de tourisme** contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire. Il contient également des dispositions qui s'appliquent particulièrement à certaines zones (« Agricole », « Commerciale », « Conservation », « Forestière », « Forestière-récréative », « Forestière -faunique », « Industrielle », « Publique », « Récréative », « Résidentielle », « Rurale », « Villégiature » et « Salubrité publique »). Pour toute information, vous pouvez communiquer avec la directrice du Service d'urbanisme et d'environnement, Mme Carine Lachapelle, en composant le 819 275-3202, poste 422 ou par courriel à l'adresse suivante : carine.lachapelle@riviere-rouge.ca

DONNÉ À RIVIÈRE-ROUGE CE 9^e JOUR DE NOVEMBRE 2022



Catherine Denis-Sarrazin
Greffière